



Règlement appel à projet

Moins de déchets, ici c'est possible
- 2026 -



La Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) lance un appel à projets doté d'un budget de 20 000 € pour soutenir des initiatives locales en matière de réduction des déchets, à destination des 92 000 habitants des 34 communes du territoire.

Objectifs :

- Sensibiliser les habitants aux enjeux de la prévention des déchets.
- Favoriser des solutions concrètes de réemploi, réparation et réduction des déchets.
- Renforcer l'économie circulaire locale.

1. PUBLICS ÉLIGIBLES ET CRITÈRES

1.1. Structures éligibles

- Les projets doivent être portés par des structures déclarées depuis au moins 1 an et agissant sur le territoire de la CUCM :
- Associations (loi 1901)
- Coopératives et entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
- Fondations
- Entreprises locales (pour les projets de réduction/réemploi uniquement)

Non éligibles :

- Collectivités territoriales (éligibles via fonds de concours)
- Organismes collectant des fonds pour des tiers
- Projets déjà financés par d'autres dispositifs publics (ADEME, Région, etc.)

1.2. Deux volets distincts

Volet	Objectif	Montant max	Taux de subvention
Volet 1 : Animation et sensibilisation	Ateliers, événements ou actions de sensibilisation grand public	1 500 € (investissement) / 400 € (fonctionnement)	80% des dépenses éligibles
Volet 2 : Réduction et réemploi	Projets concrets réduisant la production de déchets (réemploi, réparation, etc.)	5 000 € (investissement)	80% des dépenses éligibles

Précision : Le montant attribué peut être révisé à la baisse en fonction des indicateurs de suivi. Le jury se réserve également la possibilité de valider un projet tout en ajustant l'enveloppe financière par rapport à la demande initiale.

2. PROJETS ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

2.1. Types de projets soutenus

Volet 1 – Animation et sensibilisation

- Ateliers pratiques (compostage, fabrication de produits ménagers, réparation)
- Éco-événements (ex : challenges familiaux, tournoi de foot zéro déchets...)
- Actions lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)
- Supports pédagogiques (fiches, vidéos, expositions)

Volet 2 – Réduction et réemploi

- Systèmes de consigne ou vente en vrac
- Alternatives aux produits jetables (ex : couches lavables, gourdes)
- Projets d'éco-conception (réduction des emballages, upcycling)
- Lieux permettant la remise en état d'objets

2.2. Dépenses éligibles

	Volet 1 : animation d'atelier Zéro Déchets	Volet 2 : Les projet de réduction et/ou réemploi
Dépenses éligibles en fonctionnement (liste non exhaustive)	Location de salle Support de communication pour l'événement Rémunération des intervenants Achat de fourniture	
Dépenses éligibles en investissement (liste non exhaustive)	Achat de matériel (réutilisable) Achat d'équipement Création de support Création de contenus multimédias	Achat d'équipements Installation et mise en service des équipements Frais de formation Achat de matériel Support de communication (du projet)
Dépenses non éligible	Matériel non nécessaire à l'animation Financement des salaires du/des animateurs Frais de fonctionnement de la structure	Financement des salaires du/des animateurs Frais de fonctionnement de la structure

2.3. Dépenses non éligibles

- Salaires de la structure
- Frais de fonctionnement courants (loyer, électricité)
- Dépenses engagées avant la signature de la convention

3. CRITÈRES DE SÉLECTION ET INDICATEURS

3.1. Critères communs

Critère	Indicateurs mesurables	Pondération
Clarté du projet	Structure du dossier, précision des objectifs	10%
Impact territorial	Nombre de bénéficiaires directs / communes concernées	20%
Faisabilité	Budget réaliste, planning cohérent	10%
Innovation	Caractère nouveau ou reproductible du projet	10%

3.2. Critères spécifiques

Volet 1 – Animation

Critère	Indicateurs	Pondération
Pédagogie	Qualité des supports, adaptation au public cible	20%
Rayonnement	Nombre de partenaires associés (ex : écoles, entreprises)	30%

Volet 2 – Réduction/réemploi

Critère	Indicateurs	Pondération
Réduction des déchets	Tonnes ou kg évités/an (justifiés par une estimation technique)	25%
Pérennité	Modèle économique viable, durée de vie du projet (> 2 ans)	15%
Ancrage local	Nombre de partenaires locaux (communes, entreprises, associations)	10%

- → **Seuil minimal pour être retenu : 60/100**

4. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont disponibles sur le site internet suivant : creusot-montceau.org

Ils doivent être complétés par les candidats et transmis :

- Par courrier à l'adresse suivante : Monsieur le Président, Communauté urbaine Creusot Montceau, Château de la Verrerie BP 90069, 71206 Le Creusot Cedex ;
- Par mail à l'adresse suivante : prevention.dechet@creusot-montceau.org

Les dossiers soumis devront comprendre les éléments suivants :

- ✓ Une lettre de demande de subvention, datée et signée par la personne dûment habilitée à engager l'organisme. Au sein de cette lettre, il est demandé de préciser l'objet de la demande ainsi que le montant sollicité (voir modèle en annexe 1) ;
- ✓ Les détails techniques et financiers du projet, complétés et signés. Ceux-ci sont présents en annexes 2 et 3 et comprennent :
 - Un volet technique avec la description claire du projet, ces objectifs, le détail des indicateurs de suivi et le planning de réalisation.

- Un volet financier avec le budget prévisionnel équilibré et le plan de financement. Tout document justificatif relatifs aux différentes dépenses prévisionnelles sont appréciées (devis, projet de contrat).
- ✓ Un RIB ;
- ✓ Pour les associations : la copie des statuts de l'association, le bilan financier et moral du dernier exercice
- ✓ Pour les entreprises : extrait du K bis de moins de 6 mois et une attestation de régularité sociale (Urssaf) et fiscale.

Date limite : le 18 octobre 23h59 pour un jury entre le 26 et le 30 octobre et une validation des projets fin novembre.

5. SUIVI, ÉVALUATION ET BILAN

5.1. Suivi opérationnel

- **Bilans intermédiaires :**
 - Trimestriels pour les projets > 3 000 €
 - Semestriels pour les autres projets

5.2. Évaluation de l'impact

Pour le Volet 1 (Animation) :

- Enquêtes avant/après les ateliers (ex : "Quelles actions concrètes avez-vous mises en place ?")
- Taux de participation et de satisfaction

Pour le Volet 2 (Réduction/réemploi) :

- Mesure des tonnes de déchets évitées (via pesées ou estimations validées)
- Nombre d'utilisateurs réguliers (nombre d'utilisateur du lieu par mois)
- Enquête de pérennité à 12 mois

6. ENGAGEMENTS ET CONVENTION

6.1. Engagements des lauréats

- Réaliser le projet dans les délais et budget prévus
- Communiquer sur le soutien de la CUCM (logo sur tous les supports)
- Transmettre un rapport final sous 3 mois après la fin du projet :
 - Bilan des actions
 - Justificatifs financiers (factures acquittées)
 - Indicateurs de résultats

6.2. Engagements de la CUCM

- Verser la subvention en 2 fois (50% à la signature, 50% sur bilan)
- Promouvoir les projets lauréats (site web, réseaux sociaux, presse)
- Accompagner les porteurs (mise en réseau, appui technique)

6.3. Modèle de convention

- *(Voir annexe 1 – Modèle type à adapter par le service juridique)*

7. DISPOSITIONS FINALES

7.1. Sanctions

En cas de non-respect des engagements (détournement de subvention, faux justificatifs) :

- Reversement intégral des sommes perçues
- Exclusion des prochains appels à projets de la CUCM

7.2. Litiges

Tout litige sera soumis à une médiation préalable. À défaut, compétence du Tribunal Administratif de Dijon.

7.3. Contacts

Pour les questions sur l'AAP : prevention.dechet@creusot-montceau.org 03 85 67 49 49

- Réseaux partenaires (CCI, Chambres des Métiers, associations locales)

ANNEXES

1. Modèle de budget prévisionnel (Volet 1 et Volet 2)

Annexes

Annexe 1 : modèle de budget :

Modèle budget prévisionnel :

Poste de dépense	Détail	Coût HT (€)	Subvention (80%)	Autofinancement (20%)	Justificatif
Fonctionnement					
Location de salle	Ex : Salle des fêtes de Montceau-les-Mines	200	160	40	Devis ou facture
Supports de communication	Affiches, flyers, goodies	150	120	30	Devis ou facture
Rémunération intervenant	Ex : Animateur zéro déchet	300	240	60	Contrat ou convention
Total fonctionnement		650	520	130	
Investissement					
Achat de matériel	Ex : Kits de compostage (10 unités)	1 200	960	240	Devis ou facture
Total investissement		1 200	960	240	
TOTAL GÉNÉRAL		1 850	1 480	370	

Notes :

- **Plafond investissement** : 1 500 € → Votre projet respecte la limite.
- **Plafond fonctionnement** : 400 € → Votre projet respecte la limite.
- **Autofinancement minimum** : 20 % → 370 € (soit 20 % de 1 850 €).
- **Pièces justificatives** : Joindre devis ou factures pour chaque poste.

Modèle de budget prévisionnel – Volet 2

Projets de réduction/réemploi (Montant maximal subventionnable : 5 000 € en investissement)

Poste de dépense	Détail	Coût HT (€)	Subvention (80%)	Autofinancement (20%)	Justificatif
Investissement					

Poste de dépense	Détail	Coût HT (€)	Subvention (80%)	Autofinancement (20%)	Justificatif
Achat d'équipement	Ex : Machine à laver pour recyclerie textile	4 000	3 200	800	Devis ou facture
Frais de formation	Ex : Formation des bénévoles à la réparation textile	800	640	160	Devis ou facture
Total investissement		4 800	3 840	960	
TOTAL GÉNÉRAL		4800	3840	960	